

Commission Communale d'Aménagement Foncier de Thenelles

Séance du 4 Juillet 2018

Le 4 Juillet 2018 à 14h00 la Commission Communale d'aménagement foncier de THENELLES, instituée par délibération de la Commission permanente du conseil général du 26 septembre 2011, s'est réunie en mairie de THENELLES, sous la présidence de M. Jean-Luc HAMOT, Commissaire Enquêteur. Sur convocation régulière :

Etat de présence : cf fiche de présence ci-jointe

Mr Henri Chevalier, chargé de mission aménagement foncier au Conseil départemental, assure le secrétariat de la Commission.

M. Stéphane LEJEUNE et Philippe Cachod, de la société Axis Conseils en charge de l'accompagnement de l'AFAF assistent à la réunion.

Vérification du quorum

Le Président ouvre la séance et demande à Mr Henri Chevalier de vérifier que la Commission réunit les conditions nécessaires pour délibérer valablement, en application de l'article R.121-5 du code rural et de la pêche maritime.

13 membres présents peuvent voter .Le quorum est atteint, la Commission peut délibérer valablement.

Ordre du jour proposé

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion qui est le suivant :

- Prise en compte de l'arrêté de modification de la CCAF du 23 Avril 2018.
- Approbation du procès-verbal de la réunion de CCAF du 20/12/2017
- Retour sur l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse.
- Retour sur les saisines des communes (schéma de voirie et maîtrise d'ouvrage travaux connexes).
- Approbation du projet d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental et de son programme de travaux connexes ainsi que les modalités d'organisation de l'enquête publique
- Points sur les demandes d'autorisation de travaux et des mutations.
- Questions diverses.

Mr Chevalier propose de traiter le point sur les saisines des communes sur les travaux connexes après approbation du projet.

Prise en compte de l'arrêté de modification de la CCAF du 23 Avril 2018.

Mr Chevalier rappelle que l'arrêté du 23 Avril a été transmis pour affichage dans les 4 communes de l'AFAF. Mr Hamot présente Mr Bernard Vincent qui remplace Mr Godin en président suppléant ; Mr Laurent Lefevre ayant quitté le département en juin est remplacé par Mr Christophe ANANIE en fonctionnaire suppléant.

Mr Midoux figure sur l'arrêté en tant que délégué des services fiscaux mais il a changé de fonction depuis l'arrêté et c'est Mr Bousquet qui assurera la représentation.



Approbation du procès-verbal de la réunion de CCAF du 20/12/2017

Le PV relatait l'ensemble des observations faites lors de la consultation locale non officielle. Certaines ont été intégrées dans le projet qui va être mis à validation aujourd'hui. Mr Cachod rappelle la richesse de la concertation sur ce dossier et qu'à chaque étape toutes les décisions ont été prises avec beaucoup d'explications.

Retour sur l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse.

Mr Chevalier lit l'avis synthétique de la MRAE (mission régionale de l'autorité environnementale) et informe la CCAF des éléments fournis par le cabinet Emergence en réponse.

La MRAE a pris en compte ces réponses et a donné son accord par mail le 7 mai pour un passage à l'enquête avec communication de ces éléments au dossier.

Approbation du projet d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental et de son programme de travaux connexes ainsi que les modalités d'organisation de l'enquête publique

Mrs Lejeune et Cachod exposent le résumé des propositions déjà vues antérieurement. (document powerpoint support joint au PV). Un récapitulatif des unités d'œuvre et des coûts des travaux annexes y figure :

	Avant	Après	Variation
DONNEES SUR LA PROPRIETE			
Nombre d'ilots de propriété	330	207	-37%
Nombre d'ilots par compte de propriété	2.8	1.7	-39%
surface moyenne des ilots de propriété	1ha83a43	2ha92a42	59%
Nombre de parcelles cadastrales	472	231	-51%
Surface moyenne des parcelles	1ha29a80	2ha62a04	102%
Nombre de parcelles par compte	3.9	1.83	-53%
DONNEES SUR LES EXPLOITATIONS			
Nombre d'ilots d'exploitation	249	125	-50%
Nombre d'ilots par exploitant	6.92	3.47	-50%
surface moyenne des ilots d'exploitation	2ha43a10	4ha84a25	99%

TRAVAUX CONNEXES - VOIRIE :

Prestation :	Quantité	Unité	Montant H.T
Nivellement	530	ml	2 270 €
Arrachage de buissons	40	ml	160 €
Remise en culture chemins de terre	560	ml	2 240 €
Fourniture de terre végétale	920	m3	18 400 €
Remise en culture chemins empierrés	105	ml	1 260 €
Création chemin de terre	520	ml	3 120 €
Création chemin empierré	195	ml	15 600 €
	Total travaux voirie :		43 050 €
	Aide du département :		1 880 €
	Reste à charge H.T :		41 170 €

TRAVAUX CONNEXES HORS VOIRIE :			
Prestation :	Quantité	Unité	Montant H.T
Plantation de haies	5810	ml	92 960 €
Plantation bosquet	430	m2	3 440 €
Enherbement	1158	m2	81 €
Création de fossés	350	ml	4 550 €
Création bassin rétention	345	m3	15 985 €
Création de fascines	150	ml	8 250 €
Plantation d'arbres	62	u	1 860 €
	Total travaux hors voirie :		127 126 €
	Aide du département :		62 417 €
	Reste à charge H.T :		64 709 €

Total travaux connexes H.T:	105 879 €
Imprévis + Maitrise Œuvre (15%) :	15 882 €
Total H.T :	121 761 €
TVA 20% :	21 176 €
Total TTC :	142 937 €

Mr Cachod souligne le caractère raisonnable du montant des travaux connexes et l'efficacité du redécoupage parcellaire qui permet de quasi doubler les surfaces d'exploitation unitaires. En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre des Travaux Connexes la commission confirme l'option déjà abordée précédemment de la création d'une Association Foncière (AFAF) unique. La commission sera créée ultérieurement sous l'autorité du Préfet. L'association se finance par une rétribution sur chaque propriétaire. Elle aura obligation de faire réaliser les travaux validés à cette commission mais lors de l'enquête des modifications pourront être apportées si nécessaire.

Dans cette optique, les communes seront invitées à délibérer dans le sens d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'AFAF (cf point suivant). Il est précisé que c'est aussi l'AFAF qui gèrera les travaux d'entretien.

Mr Cachod invite les exploitants à un effort de communication et de pédagogie vis-à-vis de leurs propriétaires afin de leur expliquer le pourquoi et le comment des travaux et éviter qu'ils ne se retrouvent devant le fait accompli.

Mr Bleuse fait part de ses griefs quant à un historique d'exploitation et de répartition des parcelles lors de la cassation du remembrement. Il lui est rappelé que la commission n'a pas la compétence pour gérer ces éléments et que cela lui a déjà été dit lors des réunions précédentes. Il lui est demandé de ne pas mettre en cause sans preuve la prestation de géomètres. Mr Cachod

prend l'engagement d'une confrontation sur place pour vérifier l'implantation d'une borne mise en cause par Mr Bleuse.

Mr le Président demande un vote sur le projet de parcellaire

Votants : 13 Abstention 0 Contre 0 Pour 13

Le projet tel qu'il sera soumis à l'enquête publique est adopté à l'unanimité.

Mr le Président demande un vote sur le projet de Travaux Connexes et leur maîtrise d'ouvrage par une AFAPAF.

Votants : 13 Abstention 0 Contre 0 Pour 13

Le projet tel qu'il sera soumis à l'enquête publique est adopté à l'unanimité .

Déroulement prévisionnel de l'enquête :

Mr Chevalier précise que c'est Mr Claude Desmarquest qui a été désigné comme commissaire enquêteur.

Mr Cachod présente un calendrier prévisionnel :

- Enquête : sept/oct 2018
- Prochaine CCAF : fin octobre début novembre 2018
- Commission départementale : 1er trimestre 2019.
- Publication des actes : mi année 2019
- Prise de possession du nouveau parcellaire après la moisson 2019.

Il précise que des recours sont toujours possibles après mais qu'ils ne sont pas suspensifs. L'implantation parcellaire sera faite après la moisson. Mr Cachod projette les éléments qui figureront sur les plans parcellaires : section, folio, nom, classement ...

Dates retenues pour l'enquête : du Jeudi 6 septembre 2018 14h au Lundi 8 Octobre 2018 17h . Mr Chevalier confirmera avec le commissaire enquêteur et Mr le maire de Thenelles.

Axis mettra à disposition les documents nécessaires au dossier d'enquête. Mr Cachod propose sa présence à l'ouverture et à la fermeture et éventuellement un point médian mais exclut le samedi.

Mr Chevalier se chargera des actes administratifs et de l'information des propriétaires par lettre avec AR , des exploitants par courrier simple.

Saisines des communes (schéma de voirie et maîtrise d'ouvrage travaux connexes).

Mr Chevalier informe la commission que les plans de voirie n'ont pu être transmis avant la CCAF et qu'il va les déposer dans les mairies ce jour. Il demande à Mr Cachod d'expliquer la démarche et les choix possibles quant à la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes. Mr Cachod rappelle que les plans de voirie ont été très largement concertés. En conséquence les plans de voirie déposés ce par Mr Chevalier dans les 4 communes sont en tout point conformes aux travaux menés en amont et les communes sont invitées à les adopter sans restriction

Comme indiqué précédemment les travaux connexes seront confiés à une AFAPAF aussi les communes sont-elles invitées à retenir cette option dans le projet de délibération qui va leur être adressé par Mr Chevalier.

Ces 2 délibérations devront figurer au dossier d'enquête publique et donc doivent être retournées à Mr Chevalier avant fin Aout. (avant le 24 idéalement).



224

Points sur les demandes d'autorisation de travaux et des mutations.²

Mr Chevalier informe la CCAF des demandes qui ont été reçues et des réponses qui seront faites.

La mutation « succession CAULLIER – LEMPEREUR » peut être effectuée sans nuire au projet d'AFAFE.

En revanche la deuxième mutation ne concerne pas Thenelles (Vente à Marcy – maitre Ricklin)

Questions diverses.

Chaque propriétaire aura -t-il une notification de la création de l'AFAF ?

⇒ En principe chaque propriétaire reçoit un avis d'arrêté de création.

⇒

Quelques petites parcelles en périphérie du périmètre pourront-elles bénéficier de l'opération pour officialiser les échanges ?

⇒ Ce n'est pas souhaitable car cela risque de générer des contentieux.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, le Président de la Commission lève la séance et de ce ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président



Jean-Luc Hamot

Le Secrétaire



HeHenri CHEVALIER

CCAF de THENELLES
FEUILLE DE PRESENCE : CCAF_R11 du 04 Juillet 2018

			Présent (O/N)	Votant (O/N)	Visa
1 Président					
1	HAMOT Jean-Luc	Président	O	O	
	VINCENT Bernard	Suppléant	O	N	
1 Représentant du PCG					
2	POTELET Michel	CG représentant du PCG	N		excusé
	BONNARD TREVISAN Florence	Suppléant			
1 maire (ou Conseiller municipal) et 1 Conseiller municipal					
3	DIEUDONNE Gérard	Titulaire	O	O	
4	BOUYENVAL Marie-France	Titulaire	O	O	
	DEVAUX Romuald	Suppléant			
	CLACHE Yvette	Suppléant			
2 FONCTIONNAIRES					
5	REVE Sylvain	Titulaire	O	O	
	ANANE Christophe	Suppléant			
6	DZUNDA Catherine	Titulaire	O	O	
	COZETTE Philippe	Suppléant			
1 Représentant des services fiscaux					
7	Didier Bouquet	Services Fiscaux	N		EXCUSÉ
3 Exploitants					
8	BLEUSE Laurent	Titulaire	O	O	
9	MINETTE Françoise	Titulaire	O	O	
10	CAVENNE Thierry	Titulaire	O	O	
	MONAQUE Denis	Suppléant			
	SIMEON Olivier	Suppléant			
3 Propriétaires					
11	BRONCHART Francis	Titulaire	O	O	
12	RICHEZ Cédric	Titulaire	O	O	
13	LESUR Didier	Titulaire	O	O	
	ISRAEL Olivier	Suppléant			
	DIOT Philippe	Suppléant			
3 PQPN					
14	DUPONT Virginie	Titulaire	O	O	
	STOOP Bruno	Suppléant			
15	HALLART Guénée	Titulaire			excusé
	FRIYAN David	Suppléant	N		
16	LEDUCQ Jean-Pierre	Titulaire	NA	NB	
	GOURLIN Jean-Louis	Suppléant	O	O	
C	S. Leyeune / Mr Cachod	représentant le géomètre	X	N	
C	J. Demay	représentant le chargé d'étude d'impact	N	N	
	Henri Chevalier	Secrétaire	X	N	

Quorum = 8 dont Président

Présents =	14
Votants =	13

JLH